

MAIRIE DE
87310 SAINT CYR
Haute-Vienne
Tél. 05 55 00 00 58

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 121-10 du Code des communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

MARDI 28 JANVIER 2025 à 20h30 en séance ordinaire

ORDRE DU JOUR

- Etat des indemnités des élus en 2024.
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de l'Abbé Elias.
- Participation à la protection sociale « risque prévoyance ».
- Création d'un emploi permanent suite à avancement de grade.
- Attribution d'une subvention aux associations.
- Modification des statuts de la CC OUEST LIMOUSIN.
- Emplacement pour vente ambulante de pizzas.
- Questions diverses.